

BILAN DU COMITE D'ETHIQUE DE RMC BFM POUR L'ANNEE 2024

Conformément aux dispositions de l'article 30-8 de la loi du 30 septembre 1986, modifié par l'article 11 de la loi n°2016-1524 du 14 novembre 2016 visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias, un Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes est institué au sein du Groupe RMC-BFM (anciennement Altice Media).

Au 31 décembre 2024, le Comité d'éthique du groupe RMC-BFM était composé des personnalités indépendantes suivantes : Alain Genestar, Denis Jeambar, Anne Levade, Dominique Schnapper, Fatiha Agag-Boudjahlat et Félix de Belloy.

Il est important de noter que l'année 2024 a été marquée par le changement de contrôle d'Altice Media au profit du groupe CMA CGM entraînant des changements de gouvernance. De plus, l'Arcom a donné son agrément à la suite d'engagements du nouvel actionnaire, notamment en ce qui concerne le Comité d'éthique, impliquant ainsi des ajustements dans les processus internes.

En application de l'article 30-8 de la loi du 30 septembre 1986, le Comité établit chaque année un bilan de son activité qu'il transmet à l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) dans les conditions prévues par les conventions des services autorisés du groupe.

Les conventions des chaînes précisent que le bilan annuel « doit être publié dans les trois mois suivant l'année écoulée. Il fait état notamment du nombre de saisines ou demandes de consultation reçues au cours de l'année, du nombre de dossiers transmis [à l'ARCOM] et aux organes dirigeants de la personne morale auprès de laquelle il est institué, et il rend compte des résultats des délibérations du comité. Il dresse un état des moyens mis à la disposition du comité et expose les difficultés de toute nature auxquelles ce dernier estime être confronté dans l'exercice de ses missions. »

Le bilan 2024 présente la particularité de retracer l'activité du Comité d'éthique à la fois avant et après le changement de contrôle du groupe. Au cours de l'année écoulée, le Comité a poursuivi son action en tenant compte des principales échéances internes et externes qui ont marqué l'actualité (élections européennes et législatives, dissolution de l'Assemblée nationale, Jeux olympiques et paralympiques de Paris, guerre en Ukraine ainsi qu'au Proche et Moyen-Orient, chute du régime syrien, élection présidentielle américaine, cyclone à Mayotte, etc.).

Le Comité peut être joint directement à l'adresse ethique@rmcbfm.com, accessible et mise en avant sur le site de BFMTV.

I. Réunions

Le Comité d'éthique s'est réuni à deux reprises avec la direction du groupe au cours de l'exercice 2024 : le 19 janvier en visioconférence et le 19 novembre au campus RMC-BFM, avec une possibilité de participation à distance.

Ces échanges ont permis aux membres du Comité d'être informés de la situation du groupe, dans un contexte marqué par son processus de cession, ainsi que des choix stratégiques opérés. Ces rencontres se sont inscrites dans une période dense sur le plan réglementaire, avec notamment une délibération du régulateur sur le pluralisme, des appels aux candidatures pour quinze chaînes de la TNT et pour BFM Lyon et BFM Alsace, ou encore la révision de la numérotation. Le Comité a ainsi pu échanger avec la direction sur l'ensemble des sujets relevant de son périmètre.

La réunion du 19 janvier a d'abord été l'occasion de dresser un bilan des succès enregistrés par Altice Media en 2023, notamment les bonnes performances de BFMTV et des chaînes RMC, y compris sur les plateformes numériques. La direction a également présenté les perspectives pour 2024, année marquée

à la fois par des événements majeurs (élections, Jeux olympiques et paralympiques, commémorations) et par une intensification de la concurrence. À cette occasion, les membres du Comité ont exprimé leur volonté d'être davantage associés aux réflexions portant sur les thématiques relevant de leur champ de compétence. Ils ont également suggéré de diversifier la composition du Comité en intégrant des profils plus proches des réalités de l'antenne, afin d'en renforcer la réactivité. À l'issue de cette réunion, Fatiha Agag-Boudjahlat a réintégré le Comité d'éthique.

En septembre 2025, les membres du Comité ont également rencontré le nouvel actionnaire ainsi que la direction. Cette réunion a permis aux parties de faire connaissance et d'échanger sur les perspectives de développement du groupe.

La réunion du 19 novembre, qui s'est tenue après le départ d'Anne Sinclair, a permis de discuter de l'évolution de la composition du Comité, avec l'arrivée de Félix de Belloy. Une réflexion a également été lancée pour mieux définir son champ d'intervention et optimiser son fonctionnement, notamment afin d'assurer un traitement plus réactif et efficace des saisines. Enfin, cette séance a permis d'évoquer les enjeux soulevés par la reprise de RMC-BFM par CMA CGM, en particulier ses répercussions sur les rédactions, dans un contexte de mise en œuvre de la clause de cession.

II. Nombre de saisines ou de demandes de consultations reçues

Quatre saisines relevant du ressort du Comité ont été reçues au cours de l'année 2024.

La première concernait une offre d'emploi mise en ligne sous l'intitulé « JRI régie » pour BFM DIC1. En réponse, le Comité d'éthique a souhaité rappeler le principe d'indépendance des rédactions et des journalistes. À ce titre, il considère qu'il n'est pas compatible de cumuler la fonction de journaliste avec une intervention auprès de la régie publicitaire ou la communication d'entreprise.

Au sujet de la présence de Patrice Evra sur l'antenne de RMC, le Comité d'éthique a rappelé que la présomption d'innocence doit être respectée jusqu'à l'épuisement des recours et une condamnation définitive, et que toute personne, même condamnée, bénéficie de la liberté d'expression.

En ce qui concerne un traitement supposé insuffisant du procès des assistants parlementaires du Rassemblement National sur BFMTV, le Comité d'éthique a souhaité indiquer qu'une simple recherche infirme le manque de couverture par la chaîne. Le Comité est d'ailleurs satisfait de la réponse factuelle apportée par BFM (liste non-exhaustive de la couverture de ce sujet sur l'antenne et sur le web).

S'agissant du traitement d'une réunion d'information sur les panneaux photovoltaïques en milieu agricole sur BFM DIC1, le Comité d'éthique a souhaité souligner que la distinction entre le photovoltaïque et l'agrivoltaïque aurait mérité d'être mieux explicitée dans le reportage.

III. Nombre de dossiers transmis à l'ARCOM et au groupe RMC-BFM

En dehors des réunions dédiées entre les Comités d'éthique et l'Arcom, il n'y a pas eu d'observation à l'Arcom en 2024, ni de mesures prises sur les observations déontologiques de l'Arcom. Aucun dossier n'a été transmis à l'Arcom.

IV. Résultats des délibérations du Comité d'éthique

Les discussions entre le Comité d'éthique et la direction ont notamment permis au groupe RMC-BFM de poursuivre le travail sur les sujets suivants :

- La nouvelle délibération de l'Arcom relative au respect du principe de pluralisme des courants de pensée et d'opinion a été l'occasion d'échanges sur sa mise en place et son impact pour les antennes du groupe.
- L'indépendance des rédactions et les engagements éthiques du groupe ont été au centre des échanges, dans un contexte de cession. Le projet d'une nouvelle charte déontologique du groupe

RMC BFM a été abordé.

- Dans un contexte de concurrence accrue et réglementaire mouvant, les défis éditoriaux et stratégiques du groupe ont été évoqués. Le renouvellement de l'autorisation de BFMTV en TNT a permis de présenter la nouvelle convention de la chaîne au Comité.
- La composition du Comité a évolué, accompagnée d'une réflexion sur sa structuration et son périmètre d'intervention, dans le but d'améliorer son efficacité, en particulier pour le traitement des saisines. La diversité et la complémentarité des profils qui le composent vise à renforcer son expertise.

V. Moyens mis à la disposition du comité et difficultés rencontrées dans son activité

Le Comité bénéficie de l'assistance administrative de RMC-BFM, dans le respect de son indépendance. Le Comité n'a pas mentionné auprès du Groupe de difficultés concernant les conditions d'exercice de son activité.